



Lettre info relais

Les news du Relais Petite Enfance

n°19

Septembre
2021

P.3 - Dossier

**Et si manger rimait avec
plaisir, partage, expériences?**

Les missions des Relais Petite Enfance

(source monenfant.fr site de la CNAF)

«Les relais petite enfance apportent aux assistants maternels et gardes à domicile un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Ils favorisent ainsi la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Initiés par la Caisse nationale des allocations familiales, les relais petite enfance (RPE) sont accessibles à tous et basés sur des principes fondamentaux de neutralité, de gratuité.

Des lieux de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Les RPE constituent un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.

Les RPE sont également un lieu d'échanges entre professionnels : échange de pratiques, d'expériences, de problèmes rencontrés, de solutions possibles.

Ils s'appuient sur l'organisation de temps collectifs, réunions à thème, conférences ou manifestations festives.

C'est aussi l'occasion pour les professionnels de faire rencontrer d'autres enfants aux petits qu'ils accompagnent et de leur proposer un nouveau lieu de développement et de jeu. Les RPE proposent généralement des ateliers éducatifs qui constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel ou de leur garde d'enfants.

Un lieu d'information en direction des professionnels

Le RPE est aussi un lieu d'information pour les assistants maternels agréés et les gardes d'enfants à domicile. Ils peuvent notamment y trouver des informations sur leur profession, une information générale en matière de droit du travail des interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques : conditions d'accès et d'exercice des métiers de l'accueil individuel, agrément et statut professionnel, démarches en tant que salarié du particulier employeur, etc.

Une mission de promotion de l'activité des assistants maternels

Cette mission du RPE consiste à proposer aux assistants maternels un accompagnement pour améliorer, leur activité : identifier les freins à l'activité, mettre en valeur la personne et de ses compétences, aider à l'élaboration du projet d'accueil, d'un CV.

En effet, si les RPE ne sont pas chargés de la formation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile, ils contribuent en revanche à leur professionnalisation.

Pour accompagner la professionnalisation des assistants maternels, le RPE peut proposer des actions favorisant le départ en formation, etc.

Un lieu d'information pour les parents

Les RPE permettent aux parents, à l'occasion de ren-

dez-vous individuels, de se renseigner sur les modes d'accueil et les aides financières. Ils leur communiquent les coordonnées des professionnelles agréées et les aident à mieux appréhender les droits et les devoirs d'un employeur d'assistant maternel.

Une nouvelle convention collective !

Signée le 26 mars 2021 par la FEPEM et l'ensemble des syndicats représentatifs des salariés du particulier employeur, la convention collective «de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile» résulte de la fusion de deux conventions :

- La convention collective nationale des salariés du particulier employeur du 24 novembre 1999.
- La convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur du 1^{er} juillet 2004.

Concrètement, qu'est-ce que cela va changer ?

Des dispositions novatrices vont permettre plusieurs simplifications pour les particuliers employeurs, notamment pour mutualiser certaines de leurs obligations et contributions.

Les droits sociaux attachés aux salariés seront renforcés. Sur la forme, un important travail a été effectué pour rendre le texte plus lisible et accessible auprès des particuliers employeurs et des salariés. Plusieurs fiches pédagogiques ont été intégrées pour faciliter la compréhension des dispositions conventionnelles.

Un accompagnement des RAM vous sera proposé en fin ou début d'année pour une présentation de ces changements.

Le calcul des absences

Pour les absences qui ne donnent pas lieu à maintien de la rémunération par le particulier employeur (cf. convention collective), ce dernier procède à une déduction d'absence pour déterminer la rémunération à verser à l'assistant maternel en effectuant le calcul donné par la Cour de cassation :

Principe

Le salaire étant mensualisé, il est identique chaque mois. Pourtant, selon le mois considéré, le nombre d'heures potentiellement travaillées ne sera pas le même. Il convient alors de déterminer le salaire horaire du mois d'absence en divisant le salaire de base par le nombre d'heures potentiellement travaillées sur le mois d'absence.

Détermination du nombre d'heures potentielles

Tous les jours potentiellement travaillés sur le mois, y compris s'il y a des semaines déduites de la mensualisation sur le mois en question, ou bien s'il y a des jours fériés tombant sur un jour habituellement travaillé.

Exemple

Contrat de 40 h/sem (5 j x 8 h). Salaire mensuel 500 €.

Ce mois-ci : déduction de 5 jours non rémunérés conformément à la convention collective. 176 heures potentielles de travail sur le mois.

La déduction sur le salaire de base de 500 € sera de :
 $500 \div 176 \times 40 = 113,64 \text{ €}$.

Principe applicable dès le début du contrat sur la période d'adaptation.



Et si manger rimait avec plaisir, partage, expériences ?

Les repas rythment le quotidien de l'enfant. Qu'il soit accueilli en crèche ou par une assistante maternelle, ils sont de véritables temps forts dans ses journées.

Se nourrir répond à un besoin physiologique, mais revêt aussi une importance particulière chez le tout-petit : un moment privilégié de contact et d'échanges avec l'adulte et les autres enfants. L'enfant y constitue ses habitudes alimentaires : mélange de ses goûts personnels, de ses habitudes familiales et des nouvelles expériences qu'il vit en dehors de chez lui.

Cependant, l'alimentation rassemble autant qu'elle divise. La singularité, les habitudes, les besoins et les attentes de chacun peuvent venir se confronter lors des repas et influencer le bon déroulé de ceux-ci, compromettant parfois les notions de partage et de plaisir inhérentes à ces moments.

Ainsi, comment l'adulte peut-il accompagner le repas de l'enfant ? Comment faire de ce temps un moment de plaisir ? L'appétit de l'enfant, sa manière de se nourrir, le plaisir qu'il prend, ne sont pas linéaires et peuvent être influencés par de multiples facteurs. Un enfant sait instinctivement ce dont il a besoin et ressent la satiété. Faisons-lui confiance.

Au fur et à mesure qu'il grandit, sa quête d'autonomie évolue et influence sa manière de se nourrir. Selon son état émotionnel, l'enfant peut aussi plus ou moins apprécier

le temps de repas et en être acteur : manger avec les doigts, boire seul au verre, etc.

Ses goûts personnels peuvent également entrer en jeu : aime-t-il cet aliment ? L'enfant a-t-il l'habitude de le manger ici ou chez lui ?

Au-delà de ses goûts, le refus de découvrir de nouveaux aliments peut également être présent chez certains enfants. Loin d'être un caprice, il s'agit d'une phase normale du développement de l'enfant appelée « néophobie alimentaire ».

Le jeune enfant dépend de l'adulte pour répondre au besoin vital de se nourrir. Pour certains, manger répond seulement au besoin de s'alimenter ; pour d'autres c'est une véritable institution et s'attabler est un réel plaisir. Ceci peut influencer les attentes du professionnel vis-à-vis du temps de repas et de l'appétit d'un enfant.

Ainsi, peuvent apparaître des appréciations subjectives sur la manière de s'alimenter de l'enfant : « gros mangeur », « petit mangeur », « il en met partout », « cet enfant ne mange rien » et des tentatives pour influencer son comportement alimentaire : « Il faut goûter », « Tu dois finir ton assiette », « Ne mange pas avec tes doigts », « Tu auras ton dessert à la fin du repas », etc.

Sur quoi se base l'adulte ici ? Sur ses propres représentations (pratiques culturelles et normes sociales) de l'alimentation du jeune enfant ? Ces représentations sont-elles en accord avec les besoins réels des enfants (autonomie pendant le repas, appétit, etc.) ?

Se questionner sur ses représentations et sur les émotions générées peut permettre à l'adulte d'ajuster sa pra-

tique afin d'accompagner au mieux la singularité, le rythme et les besoins de l'enfant.

Il convient aussi pour le professionnel d'observer et d'être à l'écoute de son individualité pour comprendre et adopter un positionnement adapté. Chaque individu, chaque famille a sa manière de manger. Chacun doit être entendu dans ses différences, ses préférences et ses besoins.

Un enfant trop fatigué aura plus de difficulté à apprécier le repas ; ce temps est-il clairement identifié par l'enfant dans le cours de la journée ? A-t-il besoin d'un rituel de retour au calme ?

Plusieurs facteurs sont importants dans le bon déroulement du repas. L'agencement a-t-il été pensé ? Le matériel proposé est-il adapté ? Les enfants ont-ils la possibilité de manger avec les doigts, première étape du manger seul ? L'adulte est-il sensible à cette pratique et peut-il se sentir gêné si l'enfant se salit ? Comment s'adapter à l'apparition des nouvelles méthodes qui favoriseraient l'autonomie de l'enfant (la Diversification Menée par l'Enfant (DME) ou le plateau repas) ?

Et si nous cuisinons avec les enfants ? Quel plaisir pour un enfant et quelle fierté de déguster le plat qu'il a confectionné !

Article rédigé en collaboration avec les RAM des Pyrénées-Atlantiques

Ça peut vous intéresser

DU 4 AU 7 NOVEMBRE

Festival Petite Enfance

À Pau.

MERCREDI 17 NOVEMBRE

Spectacle « Gouttes de son »

Par la C^{ie} Sing Song. Spectacle jeune public à la salle des fêtes.

Renseignements et inscription au 05 59 81 57 33.

TOUS LES VENDREDIS (hors vacances scolaires)

Espace accueil enfants parents

Le vendredi matin (hors vacances scolaires) entre 9h30 et 11h30 au Relais 24 avenue Roger Cadet.

Espace convivial de rencontres et de jeux pour les parents et les enfants de la naissance à l'entrée à l'école/crèche/assistante maternelle.

AU QUOTIDIEN

Médiathèque de Lescar

Pour tous renseignements sur les animations proposées : 05 59 72 25 21.

La vie du relais

Nous espérons tous que l'année 2021-2022 sera plus conviviale que la précédente ! Nous y croyons et nous nous y emploierons !

Quelques rappels sur le fonctionnement du Relais

Les propositions de service du Relais s'adressent à l'ensemble des assistantes maternelles de Lescar, des enfants qu'elles ont en accueil et des parents employeurs.

Les animations collectives

- Les ateliers d'éveil enfants/assistantes maternelles : du lundi au jeudi de 9h15 à 11h15 hors période vacances scolaires. Sur inscription en appelant au 05 59 81 57 33.
- Les temps participatifs : réunion de rentrée, bilans de fin d'année.
- Les analyses de la pratique avec une psychologue : en soirée tous les deux mois.
- Les temps de rencontres sur une thématique particulière (temps pouvant être mutualisés avec d'autres Relais)
- Les moments conviviaux .

Le programme des animations collectives est disponible dans le journal trimestriel du Relais intitulé « Les Rendez-Vous du Relais » ou sur le site internet de la ville de Lescar.

Les permanences accueil du public

Des permanences sont mises en place. D'autres créneaux peuvent être aménagés sur demande.

- Permanences assistantes maternelles : du lundi au jeudi en matinée de 9h à 12h. Si vous ne fréquentez pas les ateliers, vous avez toujours la possibilité d'appeler sur ces moments-là pour toute demande d'information ou besoin d'accompagnement de tout ordre.
- Permanences parents : lundi, mercredi et vendredi après-midi de 13h30 à 17h.

Quelques dates à retenir

- La réunion de rentrée pour les assistantes maternelles : mardi 7 septembre de 20h à 21h30 au Relais.
- Présentation du programme des animations de l'année, échanges.
- Semaine du 6 au 9 septembre possibilité de venir avec les enfants sur les heures habituelles des ateliers afin qu'ils repèrent les lieux. Les parents sont également les bienvenus pour découvrir le relais s'ils souhaitent vous accompagner. Merci de nous en informer.
- Reprise des ateliers : lundi 13 septembre .
- Reprise des temps sur l'analyse de la pratique avec Floriane la psychologue du Relais mardi 28 septembre de 20h à 22h.
- Reprise du ludosport au complexe sportif Désiré Garrain début octobre.

Relais petite enfance

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

24 bis Avenue Roger Cadet

Tél. 05 59 81 57 33

e-mail : rpe@lescar.fr

